



DOSSIER D'ADHESION

Objet de l'association (extrait des statuts)

L'association a pour but de promouvoir les ventilateurs de plafond / brasseurs d'air plafonniers à l'échelon national (France Métropolitaine et Outre-Mer).

L'association a parmi ses objectifs principaux, notamment :

- la défense des intérêts de la profession,
- le dialogue avec les autorités (DHUP, CSTB, Ademe, Ministères...) sur le plan réglementaire,
- dans la mesure du possible, la participation aux groupes de travail de normalisation et de certification,
- l'attention à la sécurité et à la qualité des produits diffusés en France,
- l'amélioration technique et technologique des produits,
- la communication sur les avantages économiques et environnementaux de ces produits,
- la prise en compte de la bonne adéquation des produits, notamment par rapport à la typologie de bâtiments, à leur implantation au sein des bâtiments.

Valeurs de l'association

L'association regroupe des professionnels engagés dans une démarche sérieuse et qualitative. Ses membres disposent d'un haut niveau d'expertise et s'engagent à offrir un service irréprochable à leurs clients.

Demandes d'adhésion à l'association

Les candidats à la qualité de membre de l'association doivent remplir les qualités suivantes :

- Bénéficier d'une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés en France
- La société candidate doit disposer de locaux professionnels à son nom sur le territoire français.
- Son site internet doit mentionner une adresse de contact et un numéro de téléphone effectif en France
- La société candidate doit disposer d'un stock en France d'une valeur au moins égale à 50 000 €
- L'activité ventilateurs de plafond / brasseurs d'air plafonniers doit constituer une des activités principales de la société
- Les ventilateurs de plafond (pales et moteurs) doivent être garantis au minimum 5 ans

L'acquisition de la qualité de membre est soumise à l'agrément du candidat par le Bureau et au paiement d'un droit d'entrée et d'une cotisation annuelle. Les demandes d'agrément sont adressées au Président de l'association par lettre simple ou par courrier électronique. Le refus d'agrément n'a pas à être motivé.

Montant de l'adhésion

Pour les nouveaux membres, l'adhésion comprend :

- Un droit d'entrée unique de 1000 €
- Une cotisation de 600 € par mois, soit 7200 € par an (base 2025)

Il est précisé que des suppléments pourront être demandés aux membres, ces suppléments faisant nécessairement l'objet d'un vote.



Feuillet de candidature - Déclaration sur l'honneur

Société :

N° RCS et Ville :

Adresse des locaux en France :

.....

Site internet :

Je soussigné :

Agissant en tant que :

Téléphone professionnel :

Courriel professionnel :

Dépose la candidature de la société pour laquelle je m'engage au statut de membre de l'AFPVP et déclare sur l'honneur (cocher les cases) :

- ☐ Approuver l'objet, les valeurs et les conditions des demandes d'adhésion à l'association
- ☐ Reconnaître avoir pris connaissance des Statuts et adhérer à ces derniers
- ☐ Disposer de locaux au nom de l'entreprise sur le territoire français
- ☐ Disposer sur la page d'accueil de mon site internet d'une adresse de contact et d'un numéro de téléphone effectif en France
- ☐ Disposer d'un stock en France d'une valeur supérieure ou égale à 50 000 euros
- ☐ Que l'activité de vente de ventilateurs de plafond / brasseurs d'air plafonniers constitue une des activités principales de la société
- ☐ Que les ventilateurs de plafond sont garantis au minimum 5 ans (pales et moteurs)
- ☐ M'engager à verser le droit d'entrée et la cotisation annuelle à l'AFPVP

Lieu et date :

Signature :

Demander à transmettre par courrier au Président de l'association à l'adresse : AFPVP, La Noria, 806 route d'Antibes - 06410 BIOT ou par courriel à l'adresse contact@afpvp.fr